



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

### Le plastique à usage unique, ça fait pic pic !

**Lac-Mégantic, le 26 juin 2023** — En lien avec la décision du gouvernement fédéral d'interdire les plastiques à usage unique, la MRC du Granit déploie une campagne de sensibilisation afin d'aider les citoyens à trouver des alternatives simples et écologiques à ces produits. Le *Règlement interdisant les plastiques à usage unique* qui entre en vigueur progressivement au pays depuis décembre 2022 vise à lutter contre la pollution, à atteindre l'objectif de zéro plastique d'ici 2030 et à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La campagne s'inscrit donc dans cette foulée sous le thème Le plastique à usage unique, ça fait pic pic !

Les visuels développés pour cette campagne font un rappel du raton laveur utilisé par la MRC du Granit dans les dernières années dans divers outils de sensibilisation au tri des matières. Cette fois-ci, il est mis en scène pour illustrer comment ces objets à usage unique n'ont pas leur place dans la nature et qu'il est aisé d'adopter des solutions de rechange davantage respectueuses de l'environnement.

« Les sacs, les pailles, les contenants et les ustensiles sont les objets ciblés dans la présente campagne. Nous avons, depuis quelques années, pris l'habitude d'aller faire des emplettes avec des sacs réutilisables, je suis donc persuadée que nous serons en mesure d'adopter, dans nos achats et notre quotidien, la version réutilisable de ces objets, » a partagé la préfète de la MRC du Granit, Madame Monique Phérvong Lenoir.

Bien que la campagne vise les citoyens, les commerçants sont également invités à accueillir ces nouvelles pratiques. L'usage unique ne disparaîtra pas, certains objets à usage unique faits de carton et d'autres matières se retrouveront en circulation et la présente campagne vise également à sensibiliser la population au tri adéquat de ces objets.

Dans le cadre des actions prévues à son Plan de gestion des matières résiduelles, la MRC du Granit cible déjà quelques actions en lien avec ces objets pour parvenir à réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins annuellement d'ici 2025. De plus, en appui au mouvement contre le plastique à usage unique, huit municipalités de la MRC du Granit, ont déjà adopté un règlement sur le bannissement des sacs de plastique (Audet, Lac-Mégantic, Notre-Dame-des-Bois, Saint-Augustin-de-Woburn, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Romain et Val-Racine).

## **À propos du règlement fédéral**

Le règlement interdit la fabrication, l'importation et la vente des articles en plastique à usage unique suivants : les sacs d'emplettes, les ustensiles, les récipients alimentaires fabriqués à partir de plastiques problématiques ou qui en contiennent, les anneaux pour emballage de boissons, les bâtonnets à mélanger et les pailles.

— 30 —

### **Source :**

Véronique Lachance  
Agente aux communications  
MRC du Granit  
☎ 819 583-0181, poste 117  
✉ [vlachance@mrcgranit.qc.ca](mailto:vlachance@mrcgranit.qc.ca)

### **Information :**

Isabelle Rioux  
Conseillère à l'environnement  
MRC du Granit